



Bulletin d'information

n° 62 mai 2014



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GEAT

Samedi 25 janvier 2014 à Maisse

36 adhérents se sont déplacés à Maisse et 32 autres étant empêchés ont donné leur pouvoir. Grand merci à tous, car cela représente pour les membres du C.A. un réel soutien.

Voici les membres du nouveau Conseil d'Administration, il y a 2 petits nouveaux Roselyne et Michel L.

Prénom	Nom
Peter	BELLCHAMBER
Laurence	BLATT
Claudine	DELUZET
Claire	FISCHER - MENAGER
Laetitia	GILLARD
Christian	HER
Claudine	HER
Annie	LE ROUX
Madeleine	MOREL
Hélène	OCTAVE
Michel	OCTAVE
Roselyne	OSMOND
Michel	LAMBERT

Le bureau :

Prénom	Nom	Fonction
Mme. Claire	FISCHER-MÉNAGER	Trésorière
Mr. Christian	HER	Président
Mme. Claudine	HER	Secrétaire
Mme. Madeleine	MOREL	Vice-présidente
Mme Claudine	DELUZET	Trésorière-adjointe
Mme Laetitia	GILLARD	Secrétaire-adjointe

1. Renouvellement de l'agrément

Le Geai conserve son agrément environnement

En 2012 le ministère de l'environnement demande aux associations agréées de rédiger une demande de renouvellement de cet agrément, ce dans le but (supposé) de diminuer le nombre d'interlocuteurs. (Décrets 2011-832 du 12/06/2011).

Le Geai agréé "environnement" depuis 1992 a dû prouver qu'il agissait bien pour l'environnement et faire sa demande de renouvellement. Il avait jusqu'au 31/12/2013 pour constituer ce dossier et le faire parvenir à la préfecture de l'Essonne.

A noter que l'agrément désormais, est accordé pour 5 ans, renouvelable, avec un périmètre géographique national, régional ou départemental. Le dossier de renouvellement de l'agrément environnement est plutôt roboratif, voire "bourissant*", et il faudra le tenir à jour pour limiter le travail de réactualisation à l'échéance des 5 ans.

La réalisation du dossier de renouvellement est un travail passionnant, chronophage, énergivore et tout adhérent est en droit de se demander :

A quoi cela sert-il ?

C'est essentiellement une compétence reconnue en matière de défense de l'environnement qui permet d'agir en justice en cas d'atteinte identifiée à celui-ci.

Dans un passé récent 3 cas se sont produits qui pouvait nécessiter une intervention judiciaire :

- Balnéothérapie de Boutigny Le Geai a fait un recours gracieux contre le permis de construire. **Le projet est abandonné**
- Bois de Débat : petit rappel, il s'agit d'un déboisement sauvage d'un "Espace Boisé Classé"(EBC).

Le Geai a signalé le fait à la DDEAF qui a dressé procès-verbal et

- SFDM. Création d'un quai de chargement d'hydrocarbures à Cerny (400 camions par jour). Le Geai a engagé un recours gracieux et une association (DEPHY) a été créée par toutes les parties prenantes, communes, associations pour suivre ce projet. **A ce jour le projet est suspendu**

Il est clair, que toute action en justice est onéreuse et si l'on doit s'engager dans cette voie, il faut être sûr des faits reprochés.

Pour plus d'information sur ces événements et sur le dossier d'agrément, vous pouvez consulter votre site favori : <http://www.le-geai.fr>

Pour conclure, grâce à votre soutien, grâce à votre participation, le dossier monté par le Geai a été reconnu et l'agrément environnement renouvelé pour 5 ans à titre départemental

Christian

*Bourissant : bourratif et nourrissant

2. Le Geai assiste pour vous à des réunions

21 Conférence : Parlons climat (11 février)

A la recherche des canards perdus

Cela aurait pu être une fable, mais c'est en partant d'une expérience bien réelle de la NASA pour mesurer la vitesse du réchauffement climatique en Arctique que l'idée de cette parodie scientifique a germé.

En résumé :

Sur la calotte glacière on observe de nombreuses rivières, lacs, cours d'eau empruntant différents chenaux qui convergent tous vers un point (moulin : puits taillé dans un glacier par les eaux de fonte ou de pluie). Les eaux en s'engouffrant dans ces moulins se retrouvent alors piégées dans des galeries souterraines interglaciaires et s'en vont ainsi vers la mer.

Dans le fjord glacé d'Ilulissat, commune du Groenland, le "Sermeq Kujalleq" est un des rares glaciers par lequel, la glace de l'inlandsis groenlandais atteint la mer. Des chercheurs ont voulu savoir si ce glacier se déplaçait en glissant sur le continent entraîné par la force des eaux souterraines. Avec le réchauffement climatique et la fonte des glaces qui en découle, on observe une augmentation du débit des cours d'eau du Groenland, ce qui pourrait expliquer la disparition rapide des glaciers.



Si les **Inuits** harponnent des **canards jaunes en plastique** dans les eaux glaciales de la baie de **Baffin**, qu'ils ne s'étonnent pas. Il ne s'agit que d'une expérience de la **Nasa** cherchant à mesurer la vitesse des courants et le **réchauffement climatique**.

La NASA a donc eu l'idée d'envoyer des sondes dans un des moulins, mais n'a jamais réussi à les localiser ni à les retrouver. L'idée a été alors d'utiliser des canards en plastique (90 !) savamment étiquetés, de les jeter dans un moulin et d'attendre qu'ils réapparaissent (année 2008).

A ce jour aucun canard n'a été récupéré.....
On ne sait pas ce qu'ils sont devenus !

Frédéric Ferrer de la compagnie "Vertical détour" s'est donc lancé dans une aventure farfelue et rocambolesque à souhait pour évoquer les différentes hypothèses de la disparition ou plutôt de la non réapparition de ces petits canards.

1. Renouvellement de l'agrément	2
2. Le Geai assiste pour vous à des réunions	3
21 Conférence 11 février : Parlons climat	3
22 Assemblée générale Dephy RD191 6 février 2014	5
3. Visite de l'usine de méthanisation d'Étampes	5
4. Marais de Jarcy.	8
Le débroussaillage de l'IMPRO	8
5. Continuité de l'Essonne. Suite	9
6. La 9 ^{ème} édition de la semaine zéro-phyto est lancée !	10
7. Mourir en vert !	12
8. Des actions pour la protection de l'environnement	14
81 Décharge sauvage au lieu-dit "les marmites" à Milly	14
82 Un monument décoratif à Moigny	16
9. A propos du gaz de schiste	17

Un one-man show soutenu à toute allure, faisant douter les plus sceptiques sur cette histoire, tant les données scientifiques des explications ou simplement leur évidence étaient énoncées avec force détails, talent et conviction par notre orateur plein d'humour.

Nous avons donc passé un excellent moment de détente !

Intervention de Mr Alain Mazaud du « Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement » au CEA.

Nous attendions tous une conférence-débat avec ce scientifique mais l'heure tardive à laquelle il a pris la parole a été, nous le supposons, la raison de sa très courte intervention : il s'est contenté, en fait, de répondre à des questions posées à bâton rompu (*et n'a pas fourni d'informations précises et incontestables sur ces changements qui se préparent comme prévu dans le programme*).

D'où notre frustration...

Il a rappelé qu'en tant que scientifique et chercheur, il n'était pas là pour prendre position sur les décisions politiques de nos gouvernements dans le choix de l'énergie.

Son travail est de comprendre et expliquer le réchauffement climatique : compréhension des climats passés, observation des changements en cours, en mesurer et en prévoir les impacts.

Certaines attentes de militants (adeptes des polémiques, "vert foncé") sont ainsi restées insatisfaites...dixit les organisateurs sauf la parenthèse.

Voici ce que nous avons relevé :

Alain Mazaud explique l'importance de l'étude des carottages des sédiments pour comprendre le phénomène du climat, sachant que la mer recouvre 70% de notre planète terre. On a ainsi découvert que lorsque les calottes glaciaires étaient importantes, le niveau de la mer était plus bas de 120 mètres ! C'est dire l'importance de la surveillance du climat et de la fonte des glaces.

L'élévation du niveau de la mer, est un indice du réchauffement. Il n'y a aucun doute sur la réalité de ce réchauffement. En général on évalue les variations du climat sur 30 ans.

Seule solution : réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Importance de limiter le réchauffement à +2°C en 2100, or nous n'en prenons pas le chemin.

Si un jour la banquise, qui joue un rôle de miroir en renvoyant les rayonnements solaires, devait disparaître, l'océan absorberait alors toute la chaleur et la température augmenterait considérablement au Groenland.

En conclusion :

**Avoir dans l'avenir une vraie conférence-débat
avec Mr Alain Mazaud.**

Laurence

22 Assemblée générale Dephy RD191 6 février 2014

Le conseil de Bolloré Energie décide "de n'entreprendre aucun travaux dans les temps prochains" cela ne signifie pas que le projet est abandonné, il est "suspendu".

Une bataille est gagnée mais pas la guerre

NOUS DEVONS DONC RESTER VIGILANTS ET MOBILISES

Association Cerny environnement

La position de Bolloré Energie n'est qu'une suspension du projet et en rien l'abandon de celui-ci.

Il est donc important de rester vigilant, l'affaire n'est pas terminée.

C'est une modeste victoire, une modeste bataille gagnée ...

A tous ceux qui étaient résignés, ceci démontre que rien n'est perdu d'avance, que rien n'est gagné non plus ...

A tous ceux qui doutent, ceci démontre que « le pot de fer » peut se percer sous l'effet de la rouille

Philippe Succab feuille de chou n°5 janvier 2014

Les travaux d'extension de la plate-forme de stockage d'hydrocarbures sont donc suspendus après quatre ans de bataille de l'association.

DEPHY-RD191 exige d'avoir connaissance des études de dangers des sites.

La mise en place d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) va permettre de suivre la mise en conformité des sites.

Des réunions ont lieu régulièrement en préfecture avec la participation de la S.F.D.M., du ministère des armées, de l'administration, des collectivités territoriales et des associations.

🕒 Le but du PPRT est dans un premier temps d'identifier **les dangers des 4 sites de Guigneville, d'Orveau / Bouville, d'Huisson Longueville et de Cerny.**

Tout ceci est sans rapport avec le projet de construction des quais de chargement mais nous en redoutons tous les conséquences.

Christian

3. Visite de l'usine de méthanisation d'Étampes

Dans le bulletin 61, nous parlions de la valorisation énergétique des déchets : incinération, cogénération et méthanisation. Pour faire suite à ces articles théoriques nous avons voulu concrétiser nos lectures par une visite d'usine, ici "l'usine de méthanisation d'Étampes".

Rappel : qu'est-ce que la méthanisation ?

La méthanisation, également appelée "digestion anaérobie", est un procédé biologique naturel : des micro-organismes digèrent en plusieurs étapes la matière organique dans une atmosphère sans oxygène. Cette "digestion" va générer du "biogaz" riche en méthane et un "digestat", composé de matières organiques résiduelles, qui constitue un bon

fertilisant. Ce processus existe à l'état naturel dans les marais, par exemple.

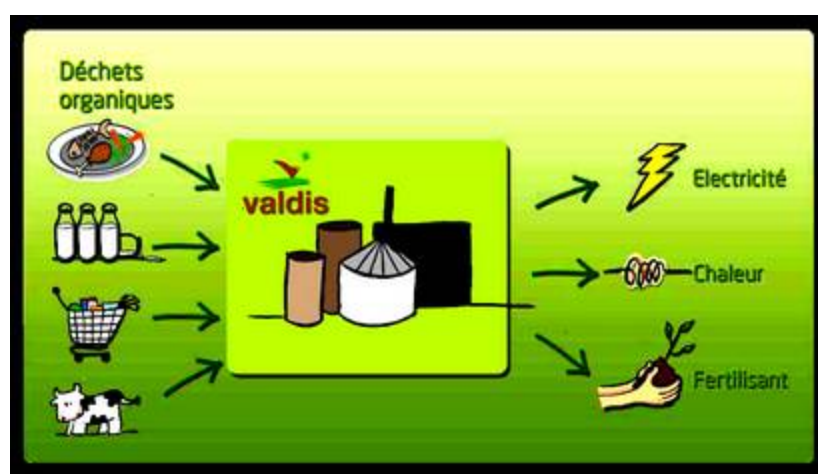
Les déchets organiques de la restauration collective, des industries agroalimentaires et de la grande distribution sont actuellement mis en décharge ou incinérés, alors qu'ils constituent un gisement de biomasse recyclable.

Un gisement de "pétrole vert"

Un gisement inexploité...

D'où proviennent les bios déchets que l'usine traite?

Les matières organiques que l'usine de méthanisation traite sont multiples et d'origines diverses, résidus de préparation et reliefs de repas issus de la restauration collective (écoles, maisons de retraite, cantines, etc.),



- + résidus de cuisine et reliefs de repas de la restauration commerciale,
- + sous-produits et déchets issus des activités agroalimentaires : produits non conformes, rebus de production, effluents, etc.,
- + produits abimés ou périmés issus des grandes et moyennes surfaces,
- + effluents agricoles locaux type lisiers, fumiers, fientes.

Ces matières sont triées à la source et collectées de manière sélective auprès des professionnels qui génèrent des quantités importantes de bios déchets au sens de la loi Grenelle II.

Bionerval propose un service de prise en charge des bio-déchets.



Ce service inclut la mise à disposition de contenants, la collecte régulière et le remplacement systématique des contenants par des contenants lavés et désinfectés.

D'après des documents remis par Michel

Valoriser les déchets organiques de la cantine

C'est l'un des objectifs du Grenelle concernant les déchets : valoriser les restes alimentaires de la restauration en général et des cantines scolaires en particulier. Mais entre collecte spécifique et valorisation in situ, la question reste ouverte. La restauration collective génère chaque année plusieurs millions de tonnes de déchets. Faute de moyens de **collecte** adéquats, ces **déchets fermentescibles** empruntent souvent la même voie que les déchets banals.

Domage, quand on sait que ces **matières organiques** peuvent être valorisées, soit sous forme d'énergie (**méthanisation**), soit de matière (**compostage**). La solution n'est pas unique et il est parfois plus intéressant de valoriser ces déchets sur place.

On a tous un rôle à jouer en fonction de nos moyens.

Pistes de réflexion avec le compostage effectué au collège Jean Zay dans l'Essonne (91).

Cette expérience montre la complémentarité des acteurs, conseil général, corps enseignant et élèves pour une action citoyenne.

Compostage au collège Jean Zay dans l'Essonne (91) 6 octobre 2010 par [Vincent Poizat](#)

Nous apprenons sur le site [Actu-environnement](#) que le collège Jean Zay de Morsang-sur-Orge (91) a mis en place un composteur in-situ pour traiter une partie des déchets de la cantine scolaire.

2 choses sont à retenir de ce projet expérimental:

- Aspect éducatif du projet: les enfants peuvent tout à fait procéder au tri initial des déchets. Cela demande la mise en place d'une poubelle spécifique dans laquelle les élèves versent les déchets non organiques. Ainsi le personnel n'a plus qu'à mettre les déchets organiques dans une poubelle spécifique qui sera ensuite versée dans le composteur.

Ce composteur donne l'opportunité au professeur de science de la vie et de la terre de faire un cours sur le sujet et donc de sensibiliser les élèves aux déchets et à leur traitement

- Le composteur in-situ n'est peut-être pas la solution à terme: la responsable du projet au niveau du conseil général explique que si les choses se développent il faudra envisager la construction d'une usine de méthanisation qui sera approvisionnée par les déchets collectés auprès des collèges du département.

Faire fermenter les reliefs de repas pour produire du biogaz : bientôt une obligation pour les collectivités.

Vous ne finissez pas vos lasagnes au resto interentreprises ? Ne culpabilisez plus : vos «reliefs de repas» (terme officiel) peu ragoûtants peuvent produire de l'énergie. Par un procédé appelé méthanisation, tous ces déchets organiques sont transformables en gaz, en électricité et même en carburant. *«Il s'agit de reproduire ce que fait notre estomac tous les jours, mais à échelle industrielle»*, résume Olivier Robin, président de

Meiko France, un fabricant de lave-vaisselle géants pour la restauration. Pour se conformer à la loi française obligeant les «gros producteurs de bios déchets» à valoriser ceux-ci au lieu de les jeter, cette entreprise allemande a conçu de nouveaux **tapis de lavage avec récupération des reliefs, avant envoi en méthaniseur.** Depuis le 1^{er} janvier 2012, sont assujettis à cette obligation née du Grenelle de l'environnement ceux qui produisent plus de 120 tonnes de bio déchets par an. Mais au 1^{er} janvier 2016, le seuil passera à 10 tonnes par an. Petits restaurateurs parisiens ou lycées de province seront alors tout autant concernés que les gros hôpitaux ou les hypermarchés.

Guillaume MAINCENT 10 Mars 2013

Claudine

4. Marais de Jarcy. Le débroussaillage de l'IMPRO

Suite aux nombreux chantiers nature organisés dans le marais de Jarcy, il nous paraissait nécessaire à présent de faire appel à une société ou un institut pouvant venir débroussailler avec des machines adaptées les jeunes pousses de saule et de cassis sur de plus grandes surfaces.

Nous avons contacté l'institut médico-professionnel Léopold Bellan de Vayres-sur-Essonne qui accueille des jeunes adolescents confrontés à des difficultés psychologiques. Une convention de partenariat a été signée entre le président de l'association du GEAI, Mr Christian Her, et le directeur de l'institut médico-professionnel, Mr Manuel Teixeira.

Le chantier nature a eu lieu le jeudi 20 février en présence de trois membres de l'association. Quinze jeunes ont travaillé vaillamment toute la journée Deux éducateurs techniques et une éducatrice spécialisée étaient présents pour les encadrer et les motiver. Deux jeunes avançaient avec des débroussailleuses à dos et un autre a bien dégagé avec la débroussailleuse à roue.



Les autres, munis de sécateurs et de scies, coupaient et sciaient. Ils ont pu appliquer les consignes et les gestes appris dans leurs ateliers. Les jeunes ont pu prendre conscience de l'importance de leur action.

Il est surprenant pour quelqu'un de l'extérieur de voir le besoin qu'ont ces jeunes de s'exprimer avec les outils mis à leur disposition et leur volonté de faire le mieux possible. Ils y réussissent formidablement.

A travers la joie qu'ils ont de travailler pour se rendre utiles, ils ont à cœur de montrer leurs capacités. C'est cette façon toute personnelle de s'exprimer qui fait qu'ils ont leur place à part entière dans notre société.

Merci à eux et aux éducateurs.

La roselière va pouvoir continuer à s'étendre et ainsi jouer son rôle d'éponge et de purification de l'eau de pluie. Ils ont travaillé avec beaucoup de courage et sont prêts à revenir.

Claire, Michel

5. Continuité de l'Essonne. Suite

Résumé des épisodes précédents :

Le SIARCE au cours des années 2000 a installé sur notre rivière, un système de régulation du niveau de l'Essonne particulièrement performant.

En 2000 une directive CADRE européenne (DCE) est promulguée avec pour objectif général d'atteindre **d'ici à 2015 le bon état de l'eau des différents milieux** sur tout le territoire européen.

A noter que la DCE prévoit la consultation du public ; dans notre cas, si des organismes très compétents furent consultés, ils ne peuvent prétendre être le public.

Cette directive relativement précise, permet cependant une personnalisation locale.

Dans le cas de l'Essonne, le SIARCE après moultes études a donc entrepris pour améliorer l'état de l'eau, d'effacer tous les barrages et les retenues ainsi que de détruire les vannes télécommandées du système de régulation. ce qui anecdotiquement devrait mettre le citoyen contribuable en joie.

Le Geai, quelque peu surpris de cette démarche contacta le SIARCE et fit part de ses inquiétudes concernant le niveau d'eau dans les zones humides de Jarcy (Boutigny), la Bichetterie (Maise) et Gironville.

Le SIARCE, prenant en compte ces inquiétudes a donc présenté son programme lors de l'AG du Geai le 25.01.2014 et au cours d'une réunion de travail incluant : la commune de Boutigny, le PNR, le CG91, les ENS91.

Grosso modo, sur le bief amont du moulin de la "Grande-Roue" le SIARCE effectuerait des mesures piézométriques de niveau durant un an et analyserait les résultats avec les

Le Geai tient, par ailleurs, à remercier le SIARCE pour l'excellente publicité qu'il lui a faite auprès d'associations environnementales amies; ce dans un courrier prenant le Geai comme référence. Hélas, un nuage malencontreux vient assombrir ce tableau idyllique : le SIARCE avait omis de mettre le Geai en copie.

acteurs concernés (Geai, PNR, ENS, SIARCE).

Après cette phase le SIARCE abaisserait les vannes, effectuerait un suivi hydrologique, faunistique, floristique et mesurerait les niveaux d'eau, il procéderait durant 1 an à une analyse des résultats. Si ceux-ci sont bons, l'expérience est poursuivie sur 1 an et ainsi de suite sur une durée de 3 à 5 ans.

Ce programme est "le moins pire" de ceux envisagés ; sa mise en œuvre, doit impérativement être validée par le public riverain et les communes concernées.

Néanmoins la position que préconise le Geai est

**Les marais de Jarcy, la Bichetterie et Gironville
doivent être traités comme
les zones Natura 2000.**

En furetant nous avons trouvé, dans le site du PNR du Haut-Jura, un exemple de ce qui peut se faire pour restituer la continuité en zones humides

<http://www.parc-haut-jura.fr/fr/site-habitant/environnement/cours-d-eau-et-zones-humides/>

Pour finir et ce pourrait-être sur l'Essonne

Un soir, t'en souvient-il ? nous voguions en silence ;

On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux,

Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence

Tes flots harmonieux

Christian

6. La 9^{ème} édition de la semaine zéro-phyto est lancée !

Les impacts des pesticides sur notre santé (débat sur les perturbateurs endocriniens) et sur notre environnement (pollution des eaux, extinction des abeilles) au cœur du débat public.



Comme chaque année depuis 9 ans, le retour du printemps marque le début de la **semaine pour les alternatives aux pesticides**. Cet évènement national et international coordonné par l'association Générations Futures a pour but de promouvoir les alternatives aux pesticides.

En 2008, le plan national Ecophyto fixait l'objectif de réduction de 50 % pour l'utilisation des pesticides à l'horizon 2018. Six ans après, leur usage stagne et chaque année 65000 tonnes de pesticides sont épandus en France, ce qui en fait le premier pays européen utilisateur de pesticides !

Pourtant de nombreuses initiatives de réduction et d'interdiction de l'usage des pesticides ont été mises en place, notamment à l'échelle des communes qui, pour la plupart ont lancé des plans zéro pesticide. De nombreuses communes de toute taille sont en effet pionnières sur la question des pesticides et ont compris les enjeux tant

économiques que sanitaires et environnementaux. Elles ont ainsi décidé de mettre en place des plans de réduction voire d'interdiction tout en assurant la promotion d'alternatives existantes permettant de protéger leur environnement et la santé de leurs administrés.

Cette année avec l'aide "d'Agir pour l'environnement, Générations futures, Bioconsom'acteurs, NatureParif, collectif citoyen les Engraineurs", une opération d'interpellation et de recensement des villes et villages engagés dans la réduction des pesticides a été lancée. Pour cela un questionnaire simple permettant aux communes de se recenser a été mis en place.

Pour les communes qui ne sont pas encore converties, un kit de mobilisation citoyen est mis à disposition afin de permettre à chacun et chacune d'entre vous d'interpeller directement son maire. Alors n'attendez plus et téléchargez la brochure sur le site www.0phyto-100pour100bio.fr.

Les résultats seront dévoilés sous la forme d'une carte interactive publiée sur le site.



En effet, c'est souvent grâce aux initiatives citoyennes que s'opèrent les changements. Alors, si vous ne souhaitez plus respirer les traitements effectués sur votre voirie, ni continuer à voir répandre des produits toxiques sur les sols participer à la campagne zéro-phyto en encourageant votre maire aux bonnes pratiques et aussi à ce qu'il s'engage dans la promotion de l'agriculture biologique notamment via la restauration collective et les cantines scolaires. Si tout le monde s'y met nous pourrons changer les pratiques !!!!!

(source Agir pour l'environnement)

Deux nouvelles à propos des pesticides : une bonne et une mauvaise.

Refuser de polluer n'est pas un crime !! (la mauvaise nouvelle)

Le procès du vigneron bio et le traitement de la flavescence dorée.

Au mois de juin dernier en Bourgogne, un arrêté préfectoral imposait de mettre en place un traitement préventif dans tous les vignobles de la Côte d'or contre la cicadelle, insecte vecteur de la maladie de la flavescence dorée (maladie de la vigne). Ce fameux traitement n'étant autre qu'un insecticide, de nombreux viticulteurs dont ceux ayant des productions biologiques et biodynamiques ont protesté, choisissant de ne pas appliquer ce pesticide afin de préserver leur santé et celles des consommateurs. Certains ont également refusé ce traitement au nom du respect et de la protection des équilibres biologiques, de la faune et de la flore.



C'est le cas d'Emmanuel Giboulot, viticulteur en biodynamique, qui suite à un contrôle est poursuivi par la justice. Après une première audience au tribunal correctionnel de Dijon où il risquait pour avoir refusé de polluer, jusqu'à 6 mois de prison et 30000

euros d'amende, le procureur a réclamé une amende de 1000 euros dont 500 euros avec sursis. La justice doit rendre son délibéré le 7 avril.

Il est aberrant qu'aujourd'hui encore des agriculteurs puissent être poursuivis pour avoir refusé d'utiliser des produits toxiques. Alors même que les surfaces de vigne bio ont été multipliées par douze entre 2005 et 2011, représentant au total 8% du vignoble français fin 2011. A l'heure où, à la fois les preuves des dangers des pesticides s'accumulent et une loi vient d'être promulguée pour les interdire dans les espaces non agricoles et à la vente des particuliers, pourquoi obliger des viticulteurs à en utiliser, surtout lorsque cette maladie de la vigne est loin d'être avérée.

(source Agir pour l'environnement)

Semi-Victoire (enfin la bonne nouvelle!)

Le 23 janvier dernier a été votée par l'Assemblée nationale une loi interdisant

- ✪ l'utilisation de produits phytosanitaires à partir de 2020 dans les espaces verts forêts et promenades ouverts au public
- ✪ et en 2022 dans les jardins de particuliers.

Les craintes qu'expriment le monde écologique et le monde de la santé (Ligue pour les Oiseaux, Réseau Environnement Santé, Générations futures) ont finalement trouvé un écho avec l'initiative de l'INSERM (institut national de la santé et de la recherche médicale) dont les résultats de l'expertise prouvent les liens forts entre l'usage des pesticides et les maladies comme certains cancers et des risques de modification de développement chez l'enfant.

En attendant l'application de cette loi, notons que cette petite avancée représente un début de victoire pour la LPO et l'ensemble des associations naturalistes qui luttent pour la préservation de la faune et de la flore sauvage. Toutes ces associations appellent l'Etat à poursuivre son engagement en impliquant également le monde agricole pour qu'il se tourne enfin vers des pratiques agroécologiques sans pesticides.

(source Biocontact)

Claire

7. Mourir en vert !

Préparer sa mort si on la souhaite la plus écologique possible.

Contrairement au reste du monde, en France, le choix du devenir du corps est très limité et se résume en une seule alternative: crémation ou enterrement. Surpopulation mortuaire aidant, les partisans de la première sont de plus en plus nombreux. Ainsi, selon un sondage de 2012, la moitié des français choisiraient cette méthode pour eux-mêmes.

Quant à l'afif (1), elle évoque une crémation pour trois obsèques, et bien plus dans les grandes métropoles.

Les écologistes pourront cependant tiquer sur l'inévitable pollution engendrée par ce procédé. "Il faut savoir que la crémation humaine est la première pollution mercurielle de France, nous apprend Michel Kawnik. C'est une catastrophe écologique, et les problèmes de santé sont nombreux aux abords des 147 crématoriums de France, dont 9 seulement sont à l'heure actuelle équipés de filtres évitant le rejet dans l'atmosphère des dioxines, mercure, plomb, cadmium et autres métaux lourds".

L'inhumation, mot construit sur la racine "humus", peut paraître dès lors plus vertueuse pour l'environnement.

Hélas ce n'est pas si simple. En 2008, un cimetière d'Adélaïde, en Australie a ainsi mesuré l'empreinte écologique des deux méthodes. Le bilan a priori désastreux de la crémation (160 kg d'émission de gaz à effet de serre, contre 39 kg pour l'enterrement) a tendance à s'inverser au fil des années.

Sur la durée de la concession (cinquante ans en l'occurrence), la tombe de pleine terre, surveillée, arrosée et entretenue, émettrait en effet 10 % de CO2 de plus que la crémation (2).

Puisqu'en France, il est interdit de se faire enterrer ou incinérer enveloppé d'un linceul, le cercueil reste incontournable; en bois ou en carton.

En ce qui concerne le premier, même s'il coûte plus cher (environ 5%), on préférera du bois certifié (3), exempt de solvant, de colle de synthèse, de vernis, de peinture, muni d'un capitonnage en matière naturelle (coton ou lin) et de poignées biodégradables. Quant à l'essence, elle reste une question de goût bien sûr, mais aussi de bon sens. "C'est quand même bien dommage d'utiliser un chêne pour faire des cercueils au lieu d'en fabriquer des meubles, déplore Michel Kawnik, alors qu'on trouve des bières en sapin, en hêtre et même en contreplaqué, bien plus économiques".

Les choses se compliquent drastiquement lorsqu'on souhaite opter pour le second. Accusés de tous les maux par les pompes funèbres les plus influentes, les cercueils en carton ont du mal à faire leur trou." Ils sont potentiellement dangereux dans le cadre d'une crémation, car ils s'enflamment trop rapidement, et le bras mécanique qui pousse le cercueil dans le four peut crever le carton", met en garde Jean Ruellan directeur de la communication du groupe OGF, leader français des services funéraires et premier producteur européen de cercueil en bois massif, qui admet cependant que "ces craintes sont infondées, car cela ne s'est jamais produit".

Le vrai problème est que si les cercueils en carton devenaient d'usage courant, nous serions obligé d'augmenter les tarifs de nos prestations pour compenser nos marges de profit.

Nos produits ne présentent aucun danger, que ce soit pour la crémation ou l'inhumation, s'insurge Martine Saussol, créatrice d'Ecocerc (4), fabricant de cercueil en cellulose. Ils ont subi toute une batterie de tests concluants; et sont agréés par le ministère de la santé. Ce qui gêne tant les pompes funèbres, c'est qu'ils ne coûtent que 240 euros livrés. L'écologie, ils s'en moquent. Les chiffres fournis pas sa société sont parlants: la banalisation des cercueils en papier recyclé permettrait ainsi l'économie annuelle de plus de 30 000 km² de forêt, 6 millions de m³ d'eau et 315 millions de litres de fuel. Sans compter la pollution atmosphérique réduite aux abords des crématoriums lorsqu'il s'agit de consumer les sept petits kilos de la bière, contre la quarantaine affichée sur la balance par un cercueil en bois classique, et la durée est moindre de la crémation (45 au lieu de 90 minutes).

Selon Michel Kawnik, cependant, "ces fabricants se disputent âprement ... un marché qui n'existe pas: je vous mets au défi de trouver un seul crématorium acceptant ce genre de produit!"

Une fois n'est pas coutume: au royaume de la mort, écologie rime souvent avec économie, et il est possible de faire de son départ un dernier acte de respect et d'attention envers à la fois ses proches et la planète. Et puisque le destin de tous est de redevenir poussière, il appartient à chacun que celle-ci soit le plus légère possible à la terre.

Article à lire dans "4 saisons du jardin bio n°203".

2018, l'année où tous les crématoriums devront en théorie être équipés de filtres.

11 millions, est le nombre d'arbres utilisés annuellement pour fabriquer des cercueils.

4000 euros, coût moyen des obsèques classiques.

1- www.afif.asso.fr

2- Terra eco [www.terraeco.net/ABC news](http://www.terraeco.net/ABC_news)

3- Certification FSC, PEFC, ou bien Keurhout

4- www.eco-cerc.fr

5-Michel Kawnik _ président fondateur de l'AFIF

Michel O

8. Des actions pour la protection de l'environnement

81 Décharge sauvage au lieu-dit "les Marmites" à Milly

Ne laissons pas les décharges sauvages envahir notre environnement

Vous avez dû remarquer depuis plusieurs mois, une décharge sauvage à vue le jour au lieu-dit "Les Marmites" situé sur la D1 au carrefour qui mène à Tousson, Buno-Bonnevaux et Gironville-sur-Essonne.



Lieu-dit Les marmites - Photo : Hélène OCTAVE

Choquée par cette accumulation grandissante de déchets de toutes sortes, j'ai pris quelques clichés et les ai adressés à la mairie de Milly-la-Forêt, et au PNR (nous faisons partie du parc du gâtinais).

Dans un premier temps il a été répondu que ce dépôt d'ordures se trouvant sur un terrain privé, il n'y avait rien faire, mais après mûres

réflexions des démarches ont été entreprises.

La mairie a mené son enquête, et vient de nous informer que les copropriétaires ont déposé une plainte en gendarmerie pour dénoncer les faits.

Des documents ont été retrouvés dans cette décharge sur lesquels figurent des noms de particuliers, il leur sera demandé d'effectuer le nettoyage le site.

Parallèlement, le conseil général a également été avisé de cet état de fait.

Ayant effectué des recherches, car déjà en février 2012 je m'étais heurtée à une fin de non-recevoir, j'ai découvert que le maire peut intervenir même sur un terrain privé

"POUVOIR DE POLICE DU MAIRE"

Article L2212-2 du code général des collectivités territoriales.

"Les chroniques vertes de Milly-la-Forêt et d'ailleurs" ont rédigé un article sur ce sujet (Avis de déchets) et écrit conjointement avec GAIA et le GEAI au maire de Milly.

Une telle diffusion doit se poursuivre, afin de sensibiliser et culpabiliser les pollueurs.

On ne fait jamais assez de bruit autour des dégradations de nos villages.

Dépôt d'ordures également sur la commune de Maisse depuis des mois.

Le maire de Maisse a été également contacté pour lui signaler ce fait :

"Habitant Gironville, pour me rendre à Maisse j'emprunte la route (RD 449) or depuis plusieurs mois j'aperçois de cette route, au lieu-dit les Tramerolles, dans les champs, juste en face du stade de football un dépôt d'objets hétéroclites.

Désireuse de me rendre compte de l'ampleur des dégâts, quelle ne fut pas ma surprise, me rendant sur les lieux, de découvrir une épave de caravane, une épave de voiture, et un amoncellement d'objets et débris.



Vous n'avez peut-être pas connaissance de cette décharge sauvage, mais il est urgent d'intervenir, car cela nuit à l'environnement."

AGISSONS, notre environnement est précieux, nous vivons dans une belle région, ne laissons pas les incivilités détruire nos paysages.

Chacun à un rôle à jouer, il s'agit du respect de la nature.

Nous devons tous agir si nous voulons maintenir un environnement propre et agréable où il fait bon vivre, aussi soyez vigilants, si vous constatez des dépôts d'ordures sauvages dans votre environnement, informez vos élus et toutes personnes susceptibles d'intervenir.

Nous ne manquerons pas de vous informer des suites de ces affaires dans notre prochain bulletin.

Hélène

82 Un monument décoratif à Moigny

La mairie de Moigny, le PNR, le Président du Conseil Général de l'Essonne avec copie CG direction de l'environnement et ENS ont été avertis de l'intrusion d'un nouveau style à Moigny-sur-Ecole

Nous avons été très surpris de découvrir ce monument à proximité des cressonnières et de la rivière Ecole à l'entrée de Moigny-sur-Ecole en venant de Milly, Moigny étant réputé comme village de caractère.

Outre le fait qu'il soit loin de s'intégrer dans le patrimoine local (avis qui nous est propre), et que l'on puisse y admirer des sapins, essence endémique du Gâtinais, l'entreprise qui a procédé aux travaux semble avoir soigneusement déployé un zèle remarquable pour désherber en utilisant un produit très actif mais dont nous aimerions connaître la nature !

Tiré du courrier au PNR Laurence

T



"La commune de Moigny-sur-Ecole s'est portée acquéreur de terrains d'une surface d'environ 1500m², située en bordure de rivière lieu-dit "Les Aulnettes à Trois Jambes" dans le périmètre de cressonnières, occupée initialement par une végétation de taillis de milieux humides.

Or, la municipalité de Moigny-sur-Ecole vient de procéder au défrichage, puis à l'exhaussement et à l'aménagement du terrain afin d'y ériger un monument complété par l'implantation de mâts et de mobilier urbain.

Outre le fait que cet aménagement soit contraire au règlement du Plan d'Occupation des sols de Moigny sur Ecole, approuvé le 30 mai 2000, ainsi qu'aux dispositions liées à l'inscription de la vallée de l'Ecole au titre de la loi du 2 mai 1930, il apparaît que le changement de nature du terrain et l'érection en ce lieu d'un tel monument ne soient pas compatibles avec :

- la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels, telle que définie à l'article L 142-10 du Code de l'Urbanisme, qui précise que "seuls des équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques ..."

- l'esprit de la politique exemplaire menée jusqu'alors par le département pour la préservation ou l'aménagement "doux" des Espaces Naturels sensibles."

Tiré du courrier au CG, ENS Laurence

Il faut dénoncer ces aménagements autocratiques et inesthétiques dans nos villages de charme.

Laurence

9.A propos du gaz de schiste

Tout d'abord qu'est ce que le gaz de schiste ?

Contrairement au gaz conventionnel qui est retenu dans de grands réservoirs à quelques centaines de mètres de profondeur, le gaz de schiste, lui, est emprisonné dans les porosités d'une roche imperméable à plus de 2000 mètres sous terre.

C'est là, qu'il y a plusieurs millions d'années, des plantes et des animaux microscopiques ont été piégés dans de la vase, qui deviendra du schiste, et ont été transformés en hydrocarbure en fonction de la pression et de la température.

Comment l'extraire ?

Par fracturation hydraulique :

Ce procédé n'est pas récent : déjà dans les années 1940, on utilise le "FRACKING" un peu partout dans le monde pour améliorer la rentabilité de l'extraction du pétrole.

En 1947, Monsieur HALLIBURTON, invente la fracturation hydraulique telle qu'elle existe aujourd'hui.

En quoi consiste-t-elle ?

Il s'agit de forer verticalement sur une profondeur entre 1600 et 2500 mètres, puis d'amorcer un forage horizontal sur 200 à 300 mètres.

Des tuyaux en acier sont alors enfoncés progressivement et on consolide par un coffrage en béton ; on y installe alors des charges explosives pour fracturer les couches de schiste et permettre ainsi la libération du gaz.

On injecte ensuite de l'eau sous forte pression, à laquelle on ajoute du sable, pour laisser ouvertes les failles ainsi créées, ainsi que des produits chimiques sensés être des dissolvants.

Les conséquences :

- ⊗ Problèmes posés par l'eau :

Non seulement une très grande quantité est nécessaire (15 millions de litres pour une seule fracturation, qu'on répète plusieurs fois pour un même puit).

Mais encore, il y a un risque de pollution des nappes phréatiques traversées par le forage, l'étanchéité des tuyaux étant sans doute moins efficace au fil des ans.

- ⊛ Problème posé par l'utilisation de produits chimiques, tels le benzène, le toluène, l'éthylbenzène et le xylène hautement toxiques, qui peuvent se répandre dans la nature.
- ⊛ Il existe aussi un problème lié à la présence le méthane dans le gaz de schiste.
- ⊛ Problème posé par les produits radioactifs existants dans les couches profondes géologiques et qui remonteraient avec l'eau.
- ⊛ Problèmes posés par la pollution de l'air occasionnée par la circulation de multiples camions sur le chantier : un seul puit serait à l'origine du passage de 900 à 1300 camions durant son exploitation.
- ⊛ Problème posé par le bruit : on enregistre parfois un fonds sonore continu de 40 décibels dans un rayon de 1500 mètres autour du lieu de forage (soit l'équivalent du bruit émis par un réfrigérateur).
- ⊛ Problème posé par la pollution visuelle du paysage : on note de 1 à 3 puits au kilomètre carré.
- ⊛ Problème posé par les microséismes : en Arkansas, on a pu en enregistrer jusqu' à 700 en six mois avec une magnitude de 4° sur l'échelle de RICHTER.

Mais peut-on se passer actuellement de l'énergie des hydrocarbures sans en revenir à la marine à voile et aux lampes à huile ?

En 1900, on consommait dans le monde 400 000 barils de pétrole par jour ; en 2010, ce sont 87 millions de barils par jour.

Selon le sénateur Jean-Claude LENOIR et le député C. BATAILLE, "l'énergie représente aujourd'hui 80% du déficit commercial de la France. Ne serait-il pas mieux d'exploiter nos réserves plutôt que d'importer des hydrocarbures à des tarifs très élevés, en s'appuyant sur des arguments catastrophiques, c'est obérer notre avenir".

Le miracle américain ne se produira pas en France, admet Jean-Claude LENOIR : nos réserves sont purement théoriques et de plus cette extraction coûte très cher.

Le coût ne serait amorti que par la production de volumes aussi énormes que ceux générés Outre-Atlantique.

On parlerait actuellement de nouvelles techniques moins polluantes :

- Fracturation par l'heptafluoropropane, mais dont la nocivité n'a pas encore été étudiée.
- Utilisation d'un liquide de fracturation "vert" : le cleans Tim issu à partir d'ingrédients provenant de l'industrie agro-alimentaire.
- Utilisation de chocs électriques.

Et nous ici, dans notre territoire, où en sommes-nous ?

Des explorations ont été réalisées en Seine et Marne : il existerait des projets au COUDRAY MONCEAU, au SAUT DU POSTILLON, à AUVERNAUX, mais étant donné la densité de population, ce n'est pas sans poser de problèmes.

Madeline

Un petit rappel

Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers, ou de tout autre déchet, est simplement interdit, peut-on lire dans les différents documents. De même, la destruction des déchets à l'aide de d'incinérateurs individuels ou d'immeubles.



Hélène

L'effort individuel doit être soutenu par l'effort communal.

Dans le bulletin 55 nous parlions du problème du ramassage des déchets qui est encore effectué dans certaines communes favorisées. Un bilan kilomètres-pétrole montre que les déplacements individuels polluent autant sinon plus que le brûlage des déchets verts !

Les inconvénients sont multiples, les personnes sans voiture sont pénalisées, les déchets fleurissent à droite et à gauche avec le sac évidemment. Et il faut savoir que les déchets verts, même s'ils sont biodégradables, ne peuvent être abandonnés dans la nature. Tout dépôt sera considéré comme un dépôt sauvage de déchets donc illégal et pourra être sanctionné par une amende.

Ce qui encourage à brûler dans un incinérateur qui est rappelons-le en vente dans toutes jardinerie.

Claudine

Directeur de la publication : Le Geai
Maquette et mise en page : Claudine Her
Imprimeur : ID'Imprim 91590 La Ferté-Alais
ISSN : 1634 5665 Dépôt légal : 2 ^{ème} trimestre 2014

Nous avons remarqué que certains par oubli n'ont pas renouvelé leur cotisation ; dans ce cas il n'est pas trop tard, nous vous joignons un coupon d'adhésion.

Il se peut que votre adhésion nous soit parvenue entre temps, dans ce cas ne tenez pas compte de cette lettre et merci de soutenir notre action.

Si vous souhaitez entreprendre des actions, nous pouvons les entreprendre ensemble, tout ce qui concerne les problèmes environnementaux: pollution, déchets, déforestation sauvage, tout ce qui saccage la nature en général, nous les combattons

Sincèrement

Le CA du Geai



A RETOURNER AU GEAI :
1, rue des Cordeliers, 91820 BOUTIGNY

M. Mme Mlle : _____ Prénom _____

ADRESSE _____ COMMUNE _____

TÉLÉPHONE _____ Email _____

• **Renouvelle son adhésion au GEAI pour 2014.**

20€ pour une cotisation familiale.

15€ pour une cotisation individuelle.

Ci joint un chèque de à l'ordre du Geai



	<p>Le Geai Association pour la mise en valeur des patrimoines naturel et humain dans les cantons de Milly-la-Forêt et la Ferté-Alais 1 rue des Cordeliers 91820 Boutigny-sur-Essonne 06 89 49 89 42 legeai91@le-geai.fr</p>
---	--